

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

RAPPORT ANNUEL 2019



25 juin 2020

RADISSON BLU
ABIDJAN – PORT-BOUËT

ER CG 12

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



ORDRE DU JOUR

| AGO DU 25 JUIN 2020 |

- 1• Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019 ;
- 2• Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- 3• Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice 2019 ;
- 4• Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 5• Ratification du mandat d'un Administrateur ;
- 6• Débats ;
- 7• Adoption des résolutions.



**l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 25 juin 2020 à 9h 30mn
à l'hôtel RADISSON BLU sis à Abidjan Port-Bouët**

Sommaire

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

02 — ORDRE DU JOUR

03-04 — CAPITAL & ORGANISATION

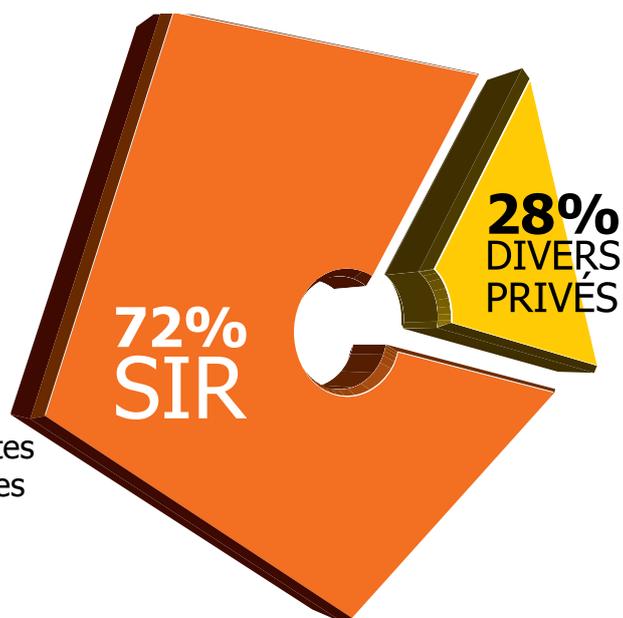
- 03 — Répartition du capital social
- 04 — Organisation

05-13 — RAPPORT & RESOLUTION

- 06 — Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019
- 10 — Rapport général des Commissaires aux Comptes
- 12 — Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- 13 — Projet de textes de résolutions

14-18 — ETATS FINANCIERS

- 14 — Etats financiers de synthèse
- 15 — Comptes de résultat
- 16 — Tableaux de flux de trésorerie
- 17 — Annexe 1 du Rapport général des Commissaires aux Comptes.



Organisation

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration
Mme Aminata TRAORE

SIR, représentée par

M. Soumaïla BAKAYOKO

M. Thomas CAMARA

M. Bruno SIROT

M. Raphaël SOUANGA

M. Edouard Gué OULAÏ

Mme Marie-Joséphine SIDIBE

Institutions privées, représentées par

M. Issa Tanou FADIGA

Divers privés, représentés par

M. Joachim-Claude DURAND

COMMISSAIRES AUX COMPTES

• TITULAIRES

M. Christian MARMIGNON

M. Charles AIE

• SUPPLEANTS

M. Djue TIEMELE-YAO

M. Lamine FOFANA

Experts Comptables Diplômés près de la Cour
d'appel d'Abidjan

CONSEIL DE DIRECTION

Directeur Général

M. Mamadou DOUMBIA

Chef du Département Commercial

M. Sékou TRAORE

Chef du Département Logistique

M. Donatien Kin-oudjé EDO

Chef du Département Production

M. Stéphane Irié Bi KOUAME

Chef du Département Finances, Gestion &
Stratégie

M. Abel Konan DIAHA

Chef du Département Ressources Humaines
& Administration

M. Moustapha SOUMAHORO



Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de :

- Vous rendre compte des activités de votre société au cours de l'exercice 2019 ;
- Soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos au **31 décembre 2019** ainsi que les textes de résolutions.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège de la société à Abidjan-Vridi et à celui de la **SGI Hudson & Cie à Abidjan-Plateau**.

Il vous sera présenté les différents rapports d'activités ainsi que ceux établis par les Commissaires aux Comptes.

Le Président du Conseil d'Administration



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2019

A/ SYNTHESE DE L'ACTIVITE

A-I. CONTEXTE GENERAL DU RAFFINAGE

L'environnement économique mondial connaît un ralentissement en grande partie dû à l'escalade des tensions commerciales entre la Chine et les Etats Unis d'une part et le BREXIT (la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne) d'autre part. Cette situation impacte la croissance mondiale de l'année 2019 qui est de **2,9%** contre **3,1%** en 2018 (source FMI).

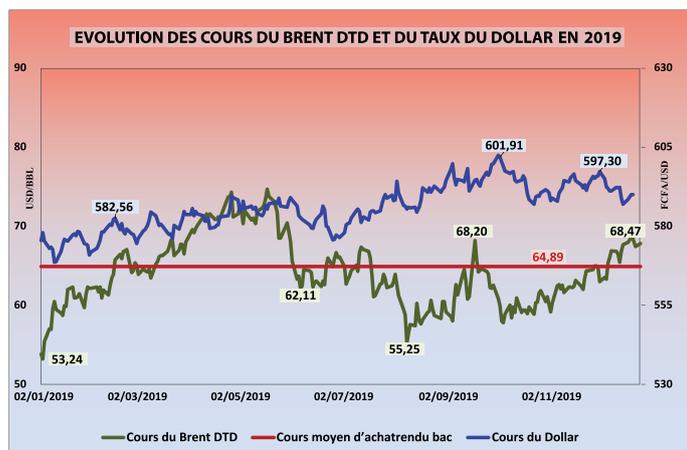
La sévèrisation des normes I.M.O (Organisation Maritime Internationale) relative à la qualité des combustibles marins a eu pour effet une dépréciation du **FO 3,5%** Fob Med, index du prix du bitume (exigence d'une teneur en soufre de **0,5%** au lieu de **3,5%**).

Aussi, l'embargo des Etats unis sur les bruts vénézuéliens a contribué au renchérissement des bruts à bitume utilisés par la SMB.

Par conséquent, l'indicateur de marge internationale est en baisse sur l'année 2019. Il s'établit à **3,21 \$/bbl** à fin décembre 2019 contre **3,42 \$/bbl** à fin décembre 2018.

A-II. AU PLAN ECONOMIQUE

La marge économique SMB au cours de l'exercice 2019 a été de **15,3 \$/bbl** contre **21,0 \$/bbl** en 2018, soit une baisse de **27%**.

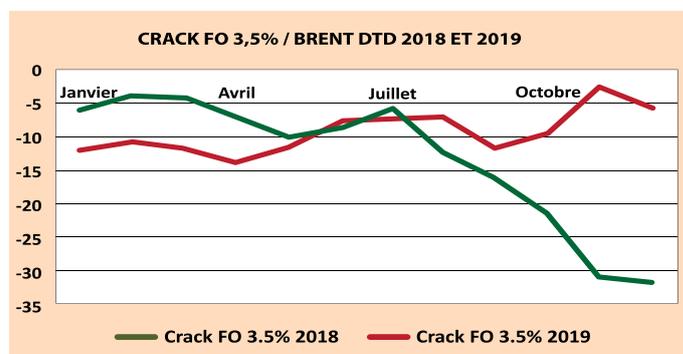


Les cours du baril du Brent DTD ont enregistré une tendance haussière de janvier 2019 jusqu'à atteindre leur maximum de **74,69 \$/bbl** au mois de Mai. Puis, ils enregistrent une baisse jusqu'au mois d'août 2019. Toutefois, la tendance reste haussière sur le dernier trimestre de l'année 2019.

Le cours moyen du baril de Brent DTD en 2019 est de **63,22 \$/bbl** contre **71,31 \$/bbl** en 2018 soit une baisse de **11%**.

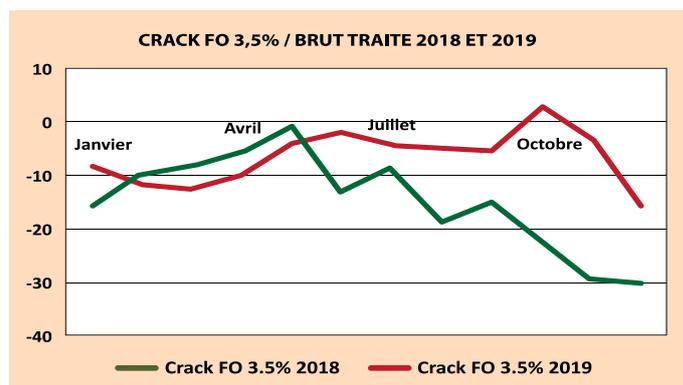
Le niveau moyen du coût d'achat de pétrole brut, de l'exercice 2019, présente un différentiel négatif par rapport au cours moyen du BRENT DTD, il s'établit à **64,89 \$/bbl** avec un impact économique défavorable sur la marge.

Le cours moyen du dollar de 2019 est en hausse par rapport à 2018. il s'établit à **586,0 FCFA** contre **556,0 F CFA** en 2018 (+5%).



Crack FO 3.5% Fob Med / Brut DTD :

L'année 2019 est marquée par une forte dégradation du différentiel du **Fuel Oil 3.5% Fob Med** par rapport au Brent DTD sur le second semestre. Cette dégradation est liée à l'anticipation de l'entrée en vigueur de la norme « Low Sulphur » de l'I.M.O entrainant une baisse du Fuel Oil 3,5% sur ladite période.



Crack FO 3.5% Fob Med / Brut traité :

Le différentiel du Fuel Oil 3.5% Fob Med par rapport au brut traité 2019 enregistre un décrochage notable de juin à décembre, qui s'explique par le prix élevé du brut, livré en avril et pris en charge sur les installations à partir du mois de juin. En effet, la prise du brut en charge sur les unités a été retardée par les travaux d'arrimage sur la colonne 42C01. Le prix du brut a été constitué au mois d'avril et Mai avec des cotations élevées (voir courbe d'évolution des cours du Brent DTD).

A-III. AU PLAN INTERNE

Au plan local, l'année 2019 a été difficile pour la SMB qui n'a enregistré que 7 mois de production sur l'exercice (de juin à décembre 2019).

En effet, l'unité a connu des perturbations consécutives à la livraison d'un brut de qualité non conforme en janvier 2019 et à des avaries sur la jupe de la colonne 42C01 conduisant à des travaux d'arrimage de ladite colonne jusqu'à fin mai 2019.

A-IV. AU PLAN COMMERCIAL

L'activité commerciale en 2019 a enregistré une hausse globale d'environ **+8%** en volume qui s'analyse comme suit :

- 1) Sur le marché Local, les ventes de bitumes s'établissent à **108,0 KT** contre **75,9 KT** en 2018, soit une hausse de **42%**;
- 2) Sur les Autres Marchés Terre, les ventes de bitumes sont de **9,5 KT** contre **9,7 KT** en 2018, soit une baisse de **2%** ;
- 3) Sur le marché Export mer, les ventes de bitumes en 2019 s'élèvent à **110,2 KT** contre **124,6 KT** en 2018, soit une baisse de **13%**.

A-V. AU PLAN DE LA PRODUCTION

L'unité SMB a fonctionné avec un taux de fiabilité de **83,0%** contre **97,0%** en 2018, un taux de disponibilité de **75,8%** contre **95,9%** en 2018 et un taux d'utilisation global de **68,0%** contre **73,5%** en 2018.

La baisse du taux d'utilisation de l'unité est due essentiellement aux perturbations connues au 1er semestre liées à la réception de brut non conforme en janvier 2019 et aux avaries sur la jupe de la colonne 42C01.

A-VI. AU PLAN DE LA QUALITE ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'audit de suivi N°1 réalisé en novembre 2019 a confirmé la bonne vitalité du système de management de la qualité (SMQ) de la SMB qui répond aux exigences de la norme ISO 9001. Par conséquent, le certificat ISO 9001 de la SMB est maintenu pour ses activités de production, de stockage et de commercialisation de bitumes.

L'audit de suivi N°2 réalisé en septembre 2019 a confirmé la bonne vitalité du système de management de l'Environnement (SME) de la SMB qui répond aux exigences de la norme ISO 14001. Par conséquent, le certificat ISO 14001 de la SMB est maintenu pour ses activités de production, de stockage et de commercialisation de bitumes.

A-VII. AU PLAN DE LA GESTION FINANCIERE

La SMB a acquis au cours de l'exercice 2019 **3 (trois)** cargaisons de pétrole brut d'une quantité totale de **2,262 millions de barils (337 256 TM)** pour une valeur totale de **130,620 millions d'euros**, soit un montant global de **85,681 milliards de FCFA**.

Le financement de ces cargaisons s'est fait par Lettre de Crédit (LC) pour les **3 (trois)** cargaisons.

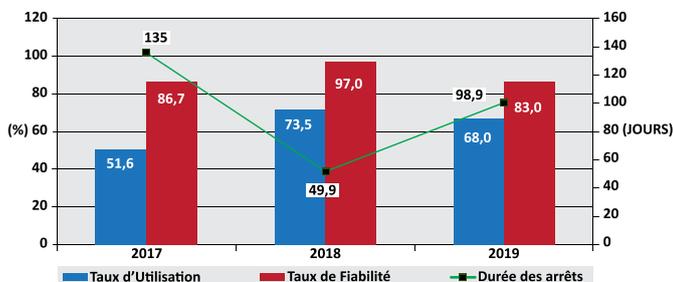
Au cours de l'exercice, la SMB a respecté ses engagements bancaires par le remboursement des emprunts (CMT, Crédit spot et Crédit Spot relais). Il n'y a pas eu de nouveaux CMT sur l'exercice.

Dans ce contexte, la SMB a réalisé un profit net de **58 millions de FCFA** au 31/12/2019 contre un bénéfice de **7,877 milliards de FCFA** en 2018, en baisse de **99%**.

B/ ACTIVITE DE PRODUCTION

B-I. FONCTIONNEMENT DE L'UNITE

EVOLUTION DU TAUX D'UTILISATION, DU TAUX DE FIABILITE ET DU NOMBRE DE JOURS D'ARRÊTS DE 2017 A 2019



Au cours de l'exercice 2019, l'unité a fonctionné avec un taux de fiabilité de **83,0%** contre **97,0%** en 2018 et un taux d'utilisation global de **68,0%** contre **73,5%** en 2018.

La durée des arrêts au cours de l'exercice 2019 est de **98,9 jours** à comparer à **49,9 jours** observés en 2018.

Les arrêts de 2019 portent notamment sur :

- Mini Arrêt planifié (**24 jours**) ;
- Arrêt de l'unité U42 pour avaries sur la jupe de la colonne de distillation sous-vide 42C01 (**29,3 jours**) ;
- Travaux d'arrimage de la colonne de distillation sous-vide 42C01 (**16,1 jours**) ;
- Travaux sur les internes de la colonne de distillation sous-vide 42C01 (**13,7 jours**) ;
- Mauvaise qualité du brut (**10,7 jours**) ;

B-II. TRAITEMENT DE PETROLE BRUT A BITUMES

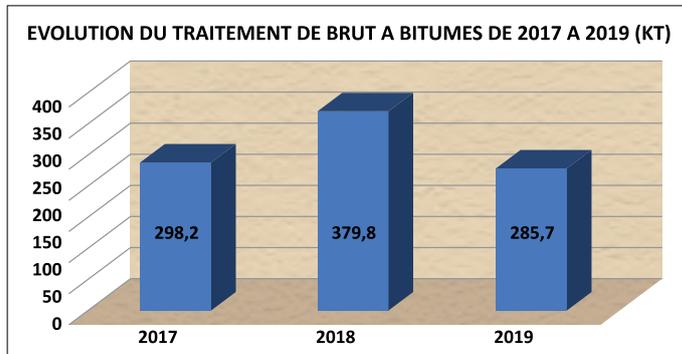
Au cours de l'exercice 2019, l'usine a traité **285,7 KT** de pétrole brut à bitumes contre **379,8 KT** l'exercice précédent, soit une baisse de **94,1 KT**.

L'exercice 2019 contrairement au précédent a connu plus de temps d'arrêt lié surtout aux différents incidents techniques et à la qualité du brut à bitumes.

La production issue de ce traitement de pétrole brut s'élève à **121,3 KT** de distillats et **166,5 KT** de bitumes (toutes qualités confondues).

La production globale (**287,8 KT**) est en baisse de **24%** par rapport à 2018.

Le taux de pertes et combustibles directs et indirects réalisé sur l'exercice 2019 s'élève à **2,94%**, en baisse par rapport à l'exercice précédent (**3,57%**).



B-III. PROCESSING

En 2019, l'unité a traité **143,1 KT** de pétrole brut léger pour le compte de la SIR contre **83,8 KT** l'exercice précédent.

B-IV. INVESTISSEMENTS TECHNIQUES

Les investissements techniques majeurs en cours de réalisation concernent principalement :

- Remplacement de la colonne de distillation sous-vide 42C01 ;
- Entretien préventif réglementaire des bacs de stockage ;
- Entretien préventif du bac du dépôt SMB ;
- Acquisition d'une pompe d'expédition 61P17B de 250 m3/h ;
- Installation d'une seconde pompe d'eau incendie au dépôt SMB ;
- Déplacements des lignes de bitumes des appontements vers les quais SDV et SIVENG ;
- Etude d'Avant-Projet Détaillé pour le dégoulotage des unités à 120 t/h.

Pour un montant total de **4 milliards de FCFA**.

C/ ACTIVITE COMMERCIALE

C-I. APPROVISIONNEMENT EN PETROLE BRUT/ BASES BITUMES

L'approvisionnement est composé de brut Castilla Blend en provenance de Colombie.

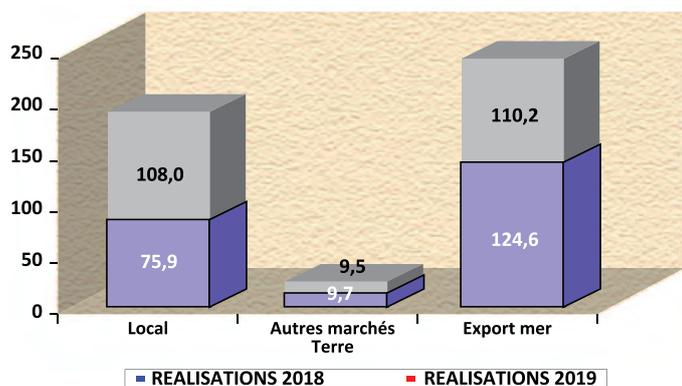
Au cours de l'année 2019, la SMB a acquis **3 (trois)** cargaisons de pétrole brut, contre **4 (quatre)** cargaisons en 2018. Les achats de matières premières réalisés en 2019 s'élèvent à **371,1 KT** pour une valeur de **95,777 milliards de F CFA** contre **381,9 KT** pour une valeur de **97,984 milliards de FCFA** en 2018, soit une baisse en volume de **10,8 KT** et en valeur de **2,207 milliards de FCFA**.

Les achats de bases bitumes réalisés en 2019 s'élèvent à **47,3 KT** pour une valeur de **13,556 milliards de FCFA**.

C-II. VENTES

C-II-1. Bitumes (tous marchés confondus)

Les ventes globales de bitumes réalisées au 31 décembre 2019 s'élèvent à **227,7 KT** pour une valeur de **65,875 milliards de FCFA** contre **210,2 KT** pour une valeur de **63,128 milliards de FCFA** en 2018 soit une hausse en volume de **17,5 KT** et une hausse en valeur de **2,747 milliards de FCFA**.



Ces ventes se répartissent sur les différents marchés comme suit :

Marché Local

Les ventes de bitumes réalisées en 2019 en Côte d'Ivoire s'élèvent à **108,0 KT** pour un chiffre d'affaires de **35,576 milliards de FCFA** contre **75,9 KT** pour une valeur de **26,005 milliards de FCFA** en 2018, soit une hausse en volume de **32,1 KT** et en valeur de **9,571 milliards de FCFA**.

Cette hausse de l'activité est liée aux différents projets routiers en cours.

Autres Marchés Terre (Burkina-Faso, Mali, Niger)

Les ventes de bitumes réalisées sur les Autres Marchés Terre en 2019 sont de **9,5 KT** pour une valeur de **2,522 milliards de FCFA** contre **9,7 KT** pour une valeur de **2,791 milliards de FCFA** en 2018, soit une baisse en volume de **0,2 KT** et en valeur de **269 millions de FCFA**.

Cette baisse de l'activité est essentiellement liée à la situation sécuritaire au Burkina-Faso.

Marché Export Mer

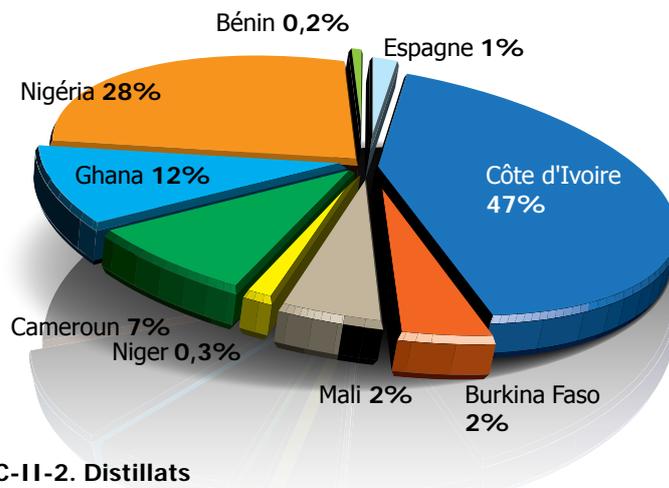
Les exportations de bitumes enregistrées sur l'année 2019 sont de **110,2 KT** pour une valeur de **27,777 milliards de FCFA** contre **124,6 KT** pour une valeur de **34,332 milliards de**

FCFA en 2018, soit une baisse en volume de **14,4 KT** et en valeur de **6,555 milliards de FCFA**.

La baisse de l'activité s'explique par les éléments suivants :

- **Angola** : le retrait des ventes dû à la crise économique.
- **Nigeria** : conséquence de la sécurisation du marché local au cours du 1er semestre.

REPARTITION DES VENTES DE BITUMES EN 2019



C-II-2. Distillats

En 2019, la SMB a vendu à la SIR **121,3 KT** de distillats pour un chiffre d'affaires de **41,461 milliards de FCFA** contre **153,2 KT** pour une valeur de **58,514 milliards de FCFA** en 2018, soit une baisse de **31,9 KT** en volume et de **17,053 milliards** en valeur.

D/ ACTIVITE LOGISTIQUE

D-I. EXPLOITATION DES NAVIRES

Au cours de l'année 2019, la SMB a affrété deux navires en time charter pour livrer le bitume à ses clients. Il s'agit du **SAN BIAGIO** et **SAN BENEDETTO II** dont les capacités sont équivalentes à **4400 tonnes**.

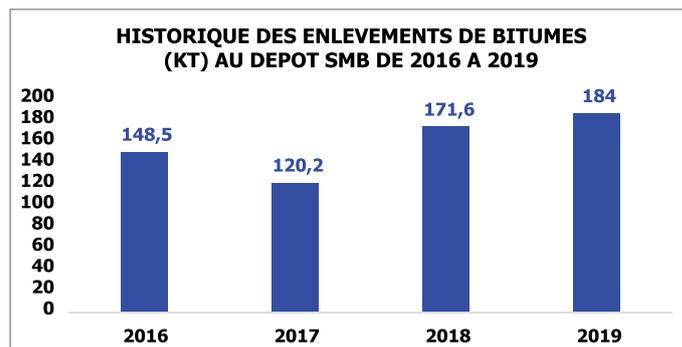
Le taux de rotation global des navires en 2019 s'élève à **69,5%** en baisse par rapport à l'année 2018. Cette situation résulte de la réduction des livraisons de bitume le NIGERIA et la non-réalisation de livraisons sur l'ANGOLA.

Historique d'exploitation

	2015	2016	2017	2018	2019
Quantité transportée (TM)	72 945	95 028	92 814	99 423	104 524
Nombre de voyages	24	29	24	26	27
Taux d'utilisation (%)	69,3	69,3	64,8	84,9	69,5

D-II. ACTIVITES DU DEPOT SMB

La quantité de bitume livrée à partir du dépôt SMB en 2019 s'élève à **184 KT** contre **171,6 KT** en 2018, soit une hausse de **7,2%**.



E/ ACTIVITE FINANCIERE

Le compte d'exploitation de l'exercice 2019 est de **11,920 milliards de FCFA**. Il est en hausse de **213 millions de FCFA** par rapport à l'exercice 2018. Cette situation s'explique par une hausse significative des ventes en volume et en valeur sur le marché local.

Les frais bancaires s'élèvent à **2,208 milliards de FCFA**, en diminution de **1,738 milliards de FCFA** par rapport à 2018 (**3 946 MF CFA**). Cette évolution s'explique par la baisse de l'ensemble des commissions (mise en place, structuration, confirmation des LC, transfert) liées aux financements des importations de pétrole brut.

Le résultat financier à fin 2019 est de **858 millions de FCFA**, en baisse de **104 millions de FCFA** par rapport à fin 2018 (**962 millions de FCFA**). Cette amélioration résulte de la baisse des intérêts sur :

- Facilité de financement de **620 millions de FCFA** ;
- Fournisseurs de brut de **361 millions de FCFA** ;
- Fournisseur SIR de **119 millions de FCFA**.

En 2019, les principaux indicateurs financiers de la SMB se décomposent comme suit :

- Le chiffre d'affaires global est de **116,253 milliards de FCFA** contre **134,198 milliards de FCFA** en 2018 ;
- La marge brute comptable ressort à **17,323 milliards de FCFA** contre **29,872 milliards de FCFA** en 2018 ;
- La valeur ajoutée s'élève à **4,407 milliards de FCFA** contre **14,902 milliards de FCFA** en 2018 ;
- Le résultat d'exploitation atteint **950 millions de FCFA** contre **11,376 milliards de FCFA** en 2018 ;
- Le résultat financier est de **-858 millions de FCFA** contre **-962 millions de FCFA** en 2018.

Le résultat net est bénéficiaire de **58 millions de FCFA** au 31 décembre 2019 contre **7, 877 milliards de FCFA** de bénéfice sur l'exercice précédent.

F/ AFFECTATION DU RESULTAT

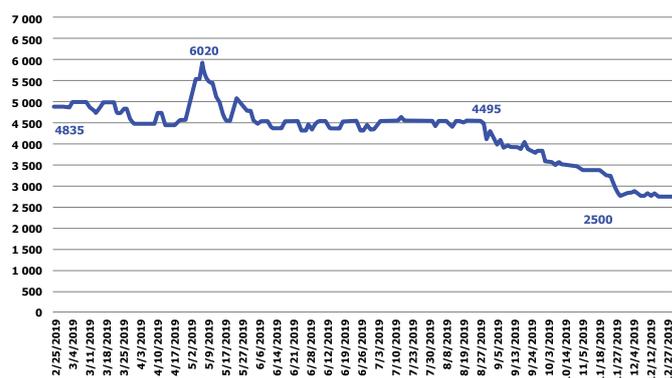
Compte tenu du résultat net bénéficiaire, votre Conseil d'Administration propose l'affectation du résultat net de la manière suivante :

- Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2019	: +	57 500 772	FCFA
• Sous Total	: +	57 500 772	FCFA
- Réserve légale	:	0	FCFA
- Réserve statutaire	:	0	FCFA
- Réserve facultative	:	0	FCFA
- Report à nouveau de l'exercice antérieur	: +	3 865 102 196	FCFA
• Bénéfice Distribuible	:	3 922 602 968	FCFA
- Dividendes	:	0	FCFA
Report à nouveau (Après affectation des résultats)	: +	3 922 602 968	FCFA

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « report à nouveau » ressort à **3 922 602 968 de FCFA**.

G COMPORTEMENT DE L'ACTION SMB

EVOLUTION DE L'ACTION SMB EN 2019



Le cours moyen de l'action SMB après fractionnement est de **4 173 FCFA** en 2019 avec un minimum de **2 500 FCFA** et un maximum de **6 020 FCFA**.

La capitalisation boursière moyenne s'élève à **45,129 milliards de FCFA** au 31/12/19 contre un cours moyen de **16 698 FCFA** et une capitalisation boursière moyenne de **38,002 milliards de FCFA** au 31/12/2018.

H/ GESTION DU PERSONNEL ET ADMINISTRATION

GESTION DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE EN 2019

I.C	A.M	O.E	TOTAL
26	31	2	59

I.C : Ingénieurs et cadres ; A.M : Agents de maîtrise
O.E : Ouvriers et employés

H-I. GESTION DE LA FORMATION

Les formations métiers au cœur de notre activité et des formations support transversales des agents ont fait l'objet de la politique de formation au cours de l'année 2019. Ces formations ont permis de garantir la polyvalence des agents en contribuant ainsi au développement de leurs compétences.

TOTAL HORAIRE DES FORMATIONS

Le total horaire des formations en 2019 est de **567 heures** contre **694 heures** réalisées en 2018.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Multinationale de Bitumes, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;
- les vérifications spécifiques relatives aux sociétés cotées.

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

I.1- Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Multinationale de Bitumes S.A., comprenant au 31 décembre 2019, le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie (TFT), ainsi que les notes aux annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

I.2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- La note 38 de l'annexe aux états financiers annuels relative aux événements postérieurs à la clôture, dans laquelle, il est décrit l'impact éventuel de la pandémie COVID 19 sur l'activité de la société.
- Les normes internationales d'informations financières

(IFRS) sont entrées en vigueur dans l'espace OHADA depuis le 1er janvier 2019, pour les entités dont les titres sont inscrits à une bourse des valeurs et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne. Les états financiers annuels produits selon les normes IFRS sont destinés exclusivement au marché financier.

Selon les modalités de la première année d'application, les entités assujetties doivent établir des comptes pro-forma au titre de l'exercice 2018, en vue de la comparabilité avec les états financiers au 31 décembre 2019 établis selon les normes IFRS. Ces états financiers annuels en cours d'élaboration, feront l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes.

I.3- Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

I.4- Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises. Le contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation de ces états financiers est également de sa responsabilité.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation et de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation. Sauf s'il a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités dans le cas où aucune autre solution alternative et réaliste ne se présente, le Conseil d'Administration présente des états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation.

I.5- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

Dans le cadre de notre mandat de Commissaires aux Comptes les vérifications spécifiques prévues par la loi consistent principalement à nous assurer que les informations financières adressées aux actionnaires, notamment celles qui sont contenues dans le rapport de gestion, ne comportent pas d'anomalies significatives et sont cohérentes avec les états financiers et les connaissances que nous avons acquises au cours de nos travaux d'audit.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas à ces informations et nous n'exprimons aucune assurance que ce soit sur ces informations. La responsabilité de ces informations incombe au Conseil d'Administration.

Si au terme de nos travaux nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'en avons pas relevé au cours de notre audit.

Notre responsabilité consiste également à vérifier dans tous leurs aspects significatifs le respect des obligations légales et réglementaires. A ce titre en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE applicable à compter du 5 mai 2014, « la société

anonyme tient à jour les registres de titres nominatifs. Le rapport du Commissaire aux Comptes soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle constate l'existence des registres et donne son avis sur leur correcte tenue. Une déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres est annexée audit rapport».

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la tenue des registres des titres nominatifs et nous avons reçu la déclaration des dirigeants qui atteste de la tenue conforme des registres, attestation annexée à ce rapport.

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX SOCIETES COTEES

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 58/2019 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) relative à l'exercice du commissariat aux comptes des structures agréées et des sociétés cotées sur le marché financier de l'UEMOA, nous avons procédé aux vérifications relatives au fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Ainsi qu'indiqué dans nos précédents rapports, nous vous rappelons que, conformément à l'adoption en 2009 de l'Instruction n° 37 relative aux conditions d'exercice de l'activité de notation financière sur le Marché Financier Régional de l'UMOA, deux agences de notation, Bloomfield Investment Corporation (BIC) et Emerging Market Ratings - West African Rating Agency (EMR WARA), opératrices dans l'Union, ont été approuvées le 15 juin 2012 par le Conseil Régional en vue de procéder aux notations des sociétés faisant appel public à l'épargne .

Nous vous invitons à suivre les dispositions de cette instruction

Fait à ABIDJAN, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ECR International



Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

CCM-Audit & Conseil



Christian MARMIGNON
Expert Comptable Diplômé

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de telles conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis de la conclusion d'aucune convention nouvelle au cours de l'exercice visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Par ailleurs, en application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante approuvée au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019.

I. PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA FACTURATION DES PENALITES DE RETARD LIEE AUX OPERATIONS REALISEES ENTRE LA SIR ET LA SMB

Administrateur concerné :
SIR, représentée par Monsieur BAKAYOKO Soumaïla.

Nature et objet :
Protocole par lequel, d'une part la SIR et la SMB s'engagent à appliquer une pénalité de **4,5 % (HT)** / an sur toutes les facturations échues et demeurées impayées, et d'autre part, à procéder à des compensations de dettes et créances avec possibilité d'échange de flux financiers . Ce taux est révisable d'un commun accord entre les parties.

Ce protocole signé le 9 juin 2016 est applicable de manière indéterminée à compter du 31 décembre 2015 et pourra être résilié à tout moment par une partie avec un préavis de 3 mois adressé à l'autre partie avant la date de résiliation.

Modalités et rémunération :
Pour l'exercice 2019, les sommes facturées en faveur de chacune des parties ont été détaillées dans les modalités financières de la convention d'assistance évoquée ci-dessous. Au titre des compensations, le mécanisme a porté sur la somme de **FCFA 6 830 millions**.

II. CONVENTION D'ASSISTANCE CONTINUE DE LA SIR A LA SMB, ET PRESTATIONS FOURNIES PAR LA SMB A LA SIR

Administrateur concerné :
SIR, représentée par Monsieur BAKAYOKO Soumaïla.

Nature et objet :
Convention par laquelle, d'une part la SIR s'engage à assister de façon générale la SMB dans l'exploitation et l'entretien de ses unités de production, et d'autre part la SMB s'engage à fournir certaines prestations à la SIR. Cette convention d'assistance continue réciproque a été modifiée le 29 octobre 2010 et a courru jusqu'au 31 décembre 2012.

Elle est renouvelée par tacite reconduction par période de trois ans, sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard trois mois avant la fin de chaque période contractuelle.

Modalités et rémunération :
Les montants facturés à la SMB par la SIR au titre de cette convention au cours de l'exercice 2019 sont les suivants :

- Rémunération au titre du « savoir-faire SIR », **FCFA 24,13 millions**.
- Rémunération au titre de l'exploitation et de la maintenance des installations techniques, **FCFA 257,94 millions**.
- Rémunération au titre de la sécurité et du suivi technique, **FCFA 184,18 millions**.
- Rémunération au titre du service médical et des œuvres sociales, **FCFA 134,46 millions**.
- Rémunération au titre de l'informatique de gestion et des contrats de prestations des entreprises extérieures, **FCFA 15,60 millions**.
- Rémunération au titre de la communication, **FCFA 8,82 millions**.
- Rémunération au titre de la location du terrain et du quadripôle à la SIR, **FCFA 21,23 millions**.
- Rémunération au titre de la mise à disposition de personnel SIR, **FCFA 100,53 millions**.
- Rémunération au titre de l'entretien de la tour SMB, **FCFA 118,15 millions**.
- Rémunération au titre de la location des bacs de stockage, **FCFA 327,83 millions**.
- Rémunération au titre de fourniture d'utilités, de travaux spécifiques de contrôle et de prestations diverses, **FCFA 1.972,47 millions**.
- Rémunération au titre des produits achetés (fonds de bacs et brut), **FCFA 10.000,98 millions**.
- Rémunération au titre des charges financières et des frais sur ventes de bitume, **FCFA 266,74 millions**.

Les montants facturés à la SIR par la SMB au titre de cette convention au cours de l'exercice 2019 sont les suivants :

- Rémunération au titre des produits vendus (bruts et distillats), **FCFA 47.476,80 millions**.
- Rémunération au titre du processing, **FCFA 251,63 millions**.
- Rémunération au titre du détachement du personnel SMB à la SIR, **FCFA 52,20 millions**.
- Rémunération au titre des produits financiers, **FCFA 316,95 millions**.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Abidjan, le 29 avril 2020.

Les Commissaires aux Comptes

ECR International



Charles AIE
Expert Comptable Diplômé

CCM-Audit & Conseil



Christian MARMIGNON
Expert Comptable Diplômé

PROJET DE TEXTES DE RÉSOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, approuve ce document dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes, approuve ce document dans toutes ses parties.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions visées par les articles 438 à 448 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales, déclare approuver ces conventions et donne quitus aux Administrateurs à cet égard.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des Etats Financiers de synthèse clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé à tous les Administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice écoulé, une indemnité de fonction dont le montant brut est fixé à

18 millions de FCFA.

Cette indemnité de fonction sera répartie entre les Administrateurs par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie l'acceptation par le Conseil d'Administration de la désignation de **M. Raphaël SOUANGA** en qualité de représentant permanent de la SIR en remplacement de **M. Pascal Kouassi YEBOUA** », pour le reste du mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire exprime sa gratitude à **M. Pascal Kouassi YEBOUA** qui a représenté la SIR au Conseil d'Administration de la SMB jusqu'au 18 avril 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'existence d'un résultat net bénéficiaire de **57 500 772 de FCFA**. L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux propositions du Conseil d'Administration du 21 avril 2020, décide d'affecter les résultats comme suit.

Résultat net bénéficiaire de l'exercice 2019	57 500 772 FCFA
Report à nouveau de l'exercice antérieur	3 865 102 196 FCFA
Dotation à la réserve légale	0 FCFA
Dotation à la réserve statutaire	0 FCFA
Incorporation de la réserve facultative	0 FCFA
Total (I) à la disposition des Actionnaires	0 FCFA
Premier dividende (..... MFCFA X %)	0 FCFA
Superdividende	0 FCFA
Total (II) dividende aux Actionnaires	0 FCFA
Reliquat en report à nouveau (I) - (II)	3 922 602 968 FCFA

Soit un dividende brut par action de **0 FCFA** et un dividende net de **0 FCFA** pour **7 795 200 actions**.

Le reliquat de **3 922 602 968 FCFA** est à inscrire en compte de report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'ensemble des résolutions précédentes ayant été adoptées, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'extrait ou de copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour faire accomplir toutes formalités de publicité et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

BILANS
(en millions de FCFA)

ACTIF	2019	2018
Immobilisations Incorporelles	89	78
Immobilisations Corporelles	8 340	8 604
Avances et acomptes versés sur immobilisations	0	0
Immobilisations Financières	25	25
ACTIF IMMOBILISE	8 454	8 707
Stocks et Encours	24 445	11 520
Créances et emplois assimilés	34 583	32 249
Actifs circulants H.A.O.	1	1
ACTIF CIRCULANT	59 029	43 770
Trésorerie - Actif	29 730	47 225
Ecart de conversion-Actif	110	115
TOTAL ACTIF	97 322	99 817
PASSIF		
Capital, Primes, Reserves et Report à nouveau	10 686	6 706
Résultat net de l'exercice	58	7 877
Autres capitaux propres	0	0
CAPITAUX PROPRES	10 743	14 584
Emprunts & Dettes Financières	2 794	12 760
Dettes de crédit-bail et contrat assimilés	0	0
Provisions financières pour risques et charges	368	565
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	3 162	13 325
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	0	0
Clients, avances perçues	1 051	326
Fournisseurs d'exploitation	71 256	44 132
Dettes fiscales, sociales et autres dettes	2 717	5 029
Provisions pour Risques à court terme	177	159
PASSIF CIRCULANT	75 200	49 645
Trésorerie - Passif	8 103	22 107
Ecart de conversion-Passif	114	156
TOTAL PASSIF	97 322	99 817

COMPTES DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

		2019	2018
Ventes de marchandises	+	2 318	0
Achats de marchandises	-	2 186	0
Variation de stocks de marchandises	-/+	0	0
MARGE COMMERCIALE		132	0
Ventes de produits fabriqués	+	111 033	132 285
Travaux, Services vendus	+	252	142
Produits accessoires	+	2 650	1 770
CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL		116 253	134 198
Production stockée (ou déstockage)	-/+	(3 305)	4 436
Production immobilisée	+	0	0
Subventions d'exploitation	+	0	0
Autres produits	+	12	460
Transferts de charges d'exploitation	+	0	0
Achats de matières premières et fournitures liées	-	107 148	97 984
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	-	(16 349)	9 009
Autres achats	-	3 487	3 771
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-/+	52	(371)
Transports	-	933	958
Services extérieurs	-	9 373	10 973
Impôts et taxes	-	1 366	1 405
Autres charges	-	358	463
VALEUR AJOUTEE		4 407	14 902
Charges de personnel	-	2 493	3 340
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		1 914	11 562
Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations	+	216	1 144
Dotations d'amortissements, provisions et dépréciations	-	1 181	1 331
RESULTAT D'EXPLOITATION		950	11 376
Revenus financiers et assimilés	+	1 160	2 309
Reprises de provisions et dépréciations financières	+	0	168
Tranfert de charges financières	+	0	8
Frais financiers et charges assimilées	-	2 018	3 447
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	0	0
RESULTAT FINANCIER		(858)	(962)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		91	10 414
Produits des cessions d'immobilisations	+	1	1
Autres produits HAO	+	0	0
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	0	2
Autres charges HAO	-	0	0
RESULTAT H.A.O.		1	(1)
Impôt sur le resultat	-	35	2 536
RESULTAT NET		58	7 877

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

(en millions de FCFA)

TRESORERIE NETTE AU 1^{er} JANVIER (A)	2019	2018
(Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	25 119	7 163
Capacité d'Autofinancement Global (CAFG)	1 021	7 897
- Actif circulant HAO (1)	0	0
- Variation des stocks	12 925	(4 312)
- Variation des créances	2 330	(17 040)
+ Variation du passif circulant (1)	25 513	1 074
Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :	10 258	22 425
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES (B)	11 279	30 322
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	16	4
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	891	567
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	0	711
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS (C)	(907)	139
+ Augmentations de capital par apports	0	0
+ Subventions d'investissement reçues	0	0
- Prélèvements sur le capital	0	0
- Dividendes versés	3 898	974
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres (D1)	(3 898)	(974)
+ Emprunts	0	0
+ Autres dettes financières	0	0
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	9 966	11 531
Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers (D2)	(9 966)	(11 531)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT (D) = (D1 + D2)	(13 864)	(12 505)
Variation de trésorerie nette de la période E = (B+C+D)	(3 492)	17 956
TRESORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE (F) = (A + E)	21 627	25 119
Contrôle : Trésorerie actif N-Trésorerie passif N	21 627	25 119
	-	-

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournit une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires

applicables ;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.

Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou

situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



LE BITUME, C'EST NOUS

**Bd de Petit Bassam
12 BP 622 Abidjan 12
Enceinte de la raffinerie SIR**

Tél. : +225 21237070

Fax : +225 21270518

www.smbci.ci

